

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce premier jour du mois de juin deux mille quinze à dix-neuf heures quarante, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Guy Dumoulin, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Brigitte Duchesneau et Mario Fortier.

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale par intérim, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2015-05-38

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 8.1 intitulée :

« **Direction générale**

Désignation d'un membre du groupe de travail sur la gestion contractuelle
Document d'aide à la décision DG-2015-142-R-1 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« **Ressources humaines**

Renouvellement et autorisation de la signature de la convention collective des membres du personnel professionnel
Document d'aide à la décision RHAC-2015-063 »

« **Direction générale**

Appui au Chantier Davie dans le cadre de ses démarches d'obtention de contrats de construction d'un navire
Document d'aide à la décision DG-2015-158 »

« **Infrastructures**

Plan d'action triennal du réseau cyclable
Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-044 »

« **Infrastructures**

Demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels spécialisés en géotechnique pour la réalisation d'une étude en lien avec l'exploitation de la carrière de BML (secteur Saint-Jean-Chrysostome)
Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-063 »

« **Conseil**

Félicitations à l'équipe de cyclistes Ville de Lévis participante au *Raid Banque Nationale 2015* »

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-39

Signature du livre d'or par monsieur Jacques Rougeau

Monsieur Jacques Rougeau, signe le livre d'or pour souligner son implication auprès des jeunes et pour ses conférences qui font la promotion d'un rythme de vie sain.

CV-2015-05-40

Signature du livre d'or par l'école du Grand fleuve et par l'école de la Ruche

Les représentants de l'école du Grand fleuve signent le livre d'or pour avoir remporté le concours *Notre béluga s'appelle...* organisé par le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) en collaboration avec la Fondation Monique-Fitz-Back. Le nom du béluga adopté par la Ville portera le nom de « Aquarelle ».

Les représentants de l'école de la Ruche signent le livre d'or pour avoir remporté le concours *Notre béluga s'appelle...* organisé par le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) en collaboration avec la Fondation Monique-Fitz-Back. Le nom du béluga adopté par les municipalités riveraines du Saint-Laurent portera le nom de « Cica ».

CV-2015-05-41

Période de questions

Environ 40 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose un document concernant une invitation VIP pour l'Internationale d'art miniature qui aura lieu le 7 juin 2015. Une autre dépose un document et des photos relativement au parc de la Martinière.

CV-2015-05-42

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 19 mai 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-43

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 12 et 19 mai 2015

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 12 et 19 mai 2015 est déposé.

CV-2015-05-44

Aide financière à Maison de soins palliatifs du Littoral

[Document d'aide à la décision DG-2015-152](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accorder une aide financière de 5 000 \$ à Maison de soins palliatifs du Littoral pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-45

Dépôt du rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2015

[Document d'aide à la décision DG-2015-156](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2015, est déposé à titre d'information.

CV-2015-05-46

Adoption du Plan de gestion des milieux naturels

[Document d'aide à la décision ENV-2015-015](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Plan de gestion des milieux naturels, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2015-015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-47

Engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'égard du plan de gestion de débordement des eaux usées pour les secteurs tributaires du poste de pompage principal du secteur Pintendre
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-054](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De s'engager envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à déposer un plan de gestion des débordements des eaux usées pour les secteurs tributaires au poste de pompage principal dans le secteur Pintendre, lequel plan doit être déposé dans les trois ans après la transmission de l'engagement.

De s'engager envers ce ministère à assurer la réalisation des mesures compensatoires prévues dans ce plan à l'intérieur d'un délai maximal de cinq ans après son approbation par ce ministère.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-48

Financement de la dépense relative au relevé aérien de l'inventaire des volumes des carrières et sablières sur le territoire de la ville
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-058](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De financer la dépense relative au relevé aérien de l'inventaire des volumes des carrières et sablières sur le territoire de la ville au montant maximal de 10 000 \$ à même le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-49

Attribution du contrat pour la réalisation de travaux de remplacement d'égout et d'aqueduc dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest et décret des travaux
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-061](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la réalisation des travaux de remplacement d'égout

et d'aqueduc dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest (appel d'offres 2015-50-33) à Construction & Pavage Portneuf inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 670 184,20 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumissions et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-50

Proclamation de la *Semaine québécoise des personnes handicapées* [Document d'aide à la décision DVC-SOC-2015-012](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De proclamer la semaine du 1^{er} au 7 juin 2015 *Semaine québécoise des personnes handicapées* et d'inviter tous les citoyennes et citoyens à combattre les préjugés envers la différence et à poser des gestes concrets pour favoriser la participation pleine et entière des personnes ayant des incapacités.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-51

Dépôt du rapport concernant l'émission d'obligations datée du 2 juin 2015 [Document d'aide à la décision FIN-2015-019](#)

Le rapport concernant l'émission d'obligations au montant de 22 796 000 \$, datée 2 juin 2015, est déposé à titre d'information.

CV-2015-05-52

Attribution d'un toponyme à une portion de parc [Document d'aide à la décision URBA-2015-117](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le toponyme « Place du Régiment de la Chaudière » à la portion du parc de la terrasse du Chevalier-de-Lévis identifiée en annexe à la fiche de prise décision URBA-2015-117.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-53

Renonciation au bénéfice d'une servitude d'utilité publique sur le lot 1 964 370 du cadastre du Québec (rue André-Bergeron, secteur Saint-Nicolas) [Document d'aide à la décision DEV-2015-032](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller René Fortin

De renoncer au bénéfice de la servitude de drainage pluvial créée par l'acte notarié publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis sous le numéro 225 495, qui grève le lot 1 964 370 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-54

Bail à intervenir avec Les immeubles Jos Pelletier inc. pour la location d'un espace d'entreposage situé dans un immeuble du secteur St-Romuald, sur le lot 2 156 866 du cadastre du Québec

[Document d'aide à la décision DEV-2015-031](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De conclure le bail à intervenir avec Les immeubles Jos Pelletier inc., concernant la location, par la Ville, d'un espace d'entreposage situé dans un immeuble du secteur Saint-Romuald, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-031, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce bail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-55

Félicitation aux lauréats des Grands Prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches 2015

[Document d'aide à la décision DEV-2015-069](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De féliciter les entreprises lévisiennes Formation nautique Québec, lauréate dans la catégorie *Écotourisme et tourisme d'aventure*, Hôtel Bernières, lauréate dans la catégorie *Hébergement : 40 à 199 unités* et la compétition Hit the Floor, lauréate dans la catégorie *Festivals et événements touristiques*, qui se sont démarquées lors du gala des 30^e Grands Prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches, contribuant ainsi au rayonnement de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-56

Avenant à l'offre d'achat de Jana gestion immobilière inc. relative à un terrain situé dans l'Innoparc de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2015-004](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De conclure l'avenant à l'offre d'achat intervenue le 1^{er} décembre 2014, visée par la résolution CV-2014-11-42, avec Jana gestion immobilière inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-004, et d'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion à signer cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-57

Résiliation de l'entente de délégation intervenue avec la Société de développement économique de Lévis concernant le financement et les responsabilités en matière de développement local, entente intérimaire à intervenir avec cette société pour assurer la gestion courante de ses opérations et attribution de crédits additionnels

[Document d'aide à la décision DEV-2015-051-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De résilier unilatéralement, à compter du 30 septembre 2015, l'entente de délégation conclue le 26 septembre 2012 avec la Société de développement économique de Lévis (CLD) concernant le financement et les responsabilités en matière de développement local.

D'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion à signer l'entente intérimaire à intervenir avec la Société de développement économique de Lévis (CLD) pour assurer la gestion courante des opérations de cette dernière, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-051-R-1.

D'augmenter le budget 2015 des postes de dépenses 02-620-00-151 et 02-620-00-289 au montant maximal de 44 100 \$, et ce, considérant les revenus à être versés dans le cadre de cette entente au poste de revenus 01-234-90-042.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-58

Donation de quatre vélos à Centre jeunesse Chaudière-Appalaches et attribution de crédits additionnels

[Document d'aide à la décision APP-2015-011](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De céder à titre gratuit à Centre jeunesse Chaudière-Appalaches quatre vélos provenant des exhibits de la Direction du service de police, et ce, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018.

D'accorder des crédits additionnels équivalant au montant du fruit de la vente des biens vendus aux enchères provenant des revenus de la vente à l'enchère 01-234-20-009, aux postes de dépenses 02-134-00-414 et 02-134-00-499, pour

assumer les coûts relatifs aux ventes qui auront lieu en 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-59

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone M1607, autorisation de bâtiments mixtes avec logements dans la zone M1609 et modification des normes pour bâtiments mixtes dans la zone M1626, zones situées sur l'avenue Taniata, de chaque côté du parc Champigny, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-077](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de :

- créer la zone M1607 à même une partie de la zone M1609, y permettre les habitations unifamiliales et bifamiliales en rangée, bifamiliales et trifamiliales isolées et jumelées, multifamiliales isolées de quatre à six logements et les usages des groupes C1 et P1, sauf les classes d'usages C101 et C114, et de prévoir des normes applicables à ces usages;
 - permettre dans la partie résiduelle de la zone M1609 et dans la zone M1626, un maximum de quatre logements dans un bâtiment comprenant au moins un usage des groupes C1 et P1;
 - supprimer, dans la zone M1626, l'obligation que les logements soient situés uniquement à l'étage situé au dessus du rez-de-chaussée et la possibilité qu'un bâtiment comprenne un logement lorsqu'il est occupé en partie par un usage industriel de la classe d'usages I1.
-

CV-2015-05-60

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-57 décrétant un emprunt pour financer des dépenses dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec

[Document d'aide à la décision URBA-2015-081](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-57 décrétant un emprunt pour financer des dépenses dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 2 850 000 \$ d'un terme de 10 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour les honoraires professionnels, les frais relatifs à la décontamination, l'attribution de subventions, les imprévus, les taxes applicables et les frais de financement dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec.

CV-2015-05-61

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone M1607, autorisation de bâtiments mixtes avec logements dans la zone M1609 et modification des normes pour bâtiments mixtes dans la zone M1626, zones situées sur l'avenue Taniata, de chaque côté du parc Champigny, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-077](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-077.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-62

Adoption du Règlement RV-2015-14-51 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-045](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-51 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Laval, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le Règlement RV-2015-14-51 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-63

Adoption du Règlement RV-2015-14-52 modifiant le Règlement numéro 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de la Ville de Saint-Romuald

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-045](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-52 modifiant

le Règlement numéro 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de la Ville de Saint-Romuald a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de réduire la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur une partie du boulevard Guillaume Couture, dans le secteur Saint-Romuald ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2015-14-52 modifiant le Règlement numéro 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de la Ville de Saint-Romuald.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-64

Adoption du Règlement RV-2015-14-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (règlement de concordance à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à l'agrandissement d'une aire d'affectation axe de consolidation urbaine à même une aire d'affectation récréo-écologique, chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-127](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement, qui est nécessaire pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé apportée par le Règlement RV-2014-13-70 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, a pour objet l'agrandissement de la zone H1134 à même une partie de la zone L1135, et ce, pour y permettre de l'habitation H1-Habitation unifamiliale isolée;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2015-14-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-03-38.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-65

Adoption du Règlement RV-2015-14-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (règlement de concordance à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à l'agrandissement d'une aire d'affectation axe de consolidation urbaine à même une aire d'affectation récréo-écologique, chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-129](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement, qui est nécessaire pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé apportée par le Règlement RV-2014-13-70 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, a pour objet l'agrandissement d'une aire d'affectation résidentielle faible densité à même une aire d'affectation parc et espace vert;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2015-14-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-03-37.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-66

Adoption du Règlement RV-2015-14-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (rue de la Prairie, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-130](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet, dans la zone H1646, de diminuer la norme minimale à respecter entre un bâtiment principal et une rive, d'autoriser sans restriction l'aménagement d'espaces de stationnement hors rue devant la façade d'un bâtiment principal et de modifier la norme minimale relative aux marges de recul latérales pour les habitations bifamiliales jumelées, multifamiliales isolées et collectives;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2015-14-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-03-40.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-67

Renouvellement et autorisation de la signature de la convention collective des membres du personnel professionnel

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-063](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'autoriser le maire et la greffière à signer la convention collective des membres du personnel professionnel à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RHAC-2015-063.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-68

Appui au Chantier Davie dans le cadre de ses démarches d'obtention de contrats de construction d'un navire

[Document d'aide à la décision DG-2015-158](#)

ATTENDU QUE dans le cadre de sa Stratégie nationale d'approvisionnement en construction navale du gouvernement du Canada, le gouvernement fédéral s'engage à construire des navires au Canada, ce qui est excellent pour l'industrie maritime au Canada;

ATTENDU que Chantier Davie est le plus important chantier maritime au Canada, et le seul chantier naval d'envergure au Canada apte à répondre aux besoins de La Garde côtière canadienne et de la Marine royale canadienne afin de mener à terme les contrats qui lui seraient confiés selon l'échéancier et les budgets convenus;

ATTENDU qu'au cours des dernières années, les plus importants contrats de la Marine royale canadienne et de la Garde côtière canadienne furent donnés à des chantiers de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse, et que ces chantiers navals ont plus que suffisamment de travail pour les prochaines années;

ATTENDU que Chantier Davie vient de livrer le navire commercial le plus complexe jamais construit en Amérique du Nord, soit le Micoperi Pride, et il a également été élu chantier naval numéro un en Amérique du Nord par toute l'industrie lors de la finale des *Lloyd's List Awards*, tenant compte de

l'expertise de Chantier Davie reposant sur des travailleurs compétents et travailleuses compétentes parmi les meilleurs au monde dans leur activité;

ATTENDU que les retombées économiques du Chantier Davie sont importantes et que l'entreprise priorise les fournisseurs canadiens pour ses projets de construction navale faisant en sorte que pour chaque dollar investi au Chantier Davie les retombées sont de l'ordre de 8,1 dollars dans l'économie régionale et nationale;

ATTENDU l'urgent besoin de la Marine royale canadienne pour un navire pétrolier ravitailleur d'escadre, et la solution innovante de Chantier Davie afin de répondre aux besoins urgents, considérant la mise au rancart des deux navires de ravitaillement NCSM Protecteur NCSM Preserver;

ATTENDU que ces navires approvisionnent également les marins en fourniture médicale et autres biens essentiels, et qu'en l'absence de navires ravitailleurs, la Marine royale canadienne peut difficilement s'éloigner des côtes, ce qui nuit à sa mission;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'appuyer Chantier Davie dans ses démarches auprès de la Marine royale canadienne et la Garde côtière canadienne afin d'obtenir des contrats de construction navale, et plus particulièrement pour la construction d'un navire de ravitaillement à partir d'un porte-conteneurs.

De transmettre la présente résolution au premier ministre du Canada, au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et député de Lévis-Bellechasse, à la ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et ministre du Tourisme et députée de Bellechasse, à Chantier Davie et au Syndicat des Travailleurs du Chantier naval de Lauzon inc., ainsi qu'au président du Forum des élus de la région de la Capitale-Nationale, au président de la Conférence des Préfets de la Chaudière-Appalaches, au député de Roberval-Lac-Saint-Jean, ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, et au député de Verdun et ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-69

Plan d'action triennal du réseau cyclable

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-044](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le plan d'action du réseau cyclable 2015-2016-2017, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2015-044.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-70

Demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels spécialisés en géotechnique pour la réalisation d'une étude en lien avec l'exploitation de la carrière de BML (secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-063](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Michel Turner

De prendre acte de la décision du comité exécutif d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à demander des soumissions pour la fourniture de services professionnels spécialisés en géotechnique pour la réalisation d'une étude, visant à confirmer s'il existe des risques pour les biens et les personnes reliés à l'exploitation de la carrière de BML, située à proximité du secteur résidentiel des Constellations (secteur Saint-Jean-Chrysostome).

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-71

Félicitations à l'équipe de cyclistes Ville de Lévis participante au *Raid Banque Nationale 2015*

Il est proposé par le maire

Appuyé à l'unanimité

De féliciter l'équipe de cyclistes Ville de Lévis composée du membre du conseil de la Ville René Fortin, et des membres du personnel de la Ville Dominick Fréchette, David Gagné, Claude Genest et Noël Pelletier pour avoir terminé en première position sur les 41 équipes participantes, en complétant 78 tours pour un total de 593 kilomètres, lors de l'évènement *Raid Banque Nationale* tenu le 30 mai 2015, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-72

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2015-05-73

Félicitations relatives au plan de gestion des milieux naturels

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé à l'unanimité

De féliciter Pierre Boulay, directeur adjoint de l'Environnement, ainsi que les membres passés et présents la commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie relativement au plan de gestion des milieux

naturels, pour l'excellence de leur travail et pour le professionnalisme dont ils ont fait preuve tout au long de la réalisation de ce plan.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-74

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-05-75

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

À 21 heures 55, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
